

PROPOSITION 7.1

TRAVAUX EN COURS

COMITÉS INTERRONDES

Lors de la ronde de négociation 2015, des comités de travail ont été mis en place afin d'évaluer des situations particulières et de trouver des solutions à certains problèmes spécifiques. Certains ont entrepris leurs travaux dès la signature de l'entente de principe, en 2016, d'autres se sont rencontrés pour une première fois au début de l'année 2019.

Plusieurs de ces comités déposeront leur rapport seulement à l'automne 2019, soit après les consultations sur les demandes de table centrale. C'est alors que la partie syndicale sera en mesure de déposer des recommandations qui pourraient donner lieu à des revendications.

Voici, en résumé, les mandats de chacun de ces comités :

1. COMITÉ DE TRAVAIL RELATIF AUX AVOCATS DU SECTEUR DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Résumé du mandat du comité

- Évaluer la pertinence de maintenir la majoration de traitement ainsi que la prime de rétention à la personne salariée, de les abolir ou de les modifier.

2. COMITÉ DE TRAVAIL RELATIF AUX PRIMES VERSÉES AUX PSYCHOLOGUES DES SECTEURS DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX ET DES COMMISSIONS SCOLAIRES

Résumé du mandat du comité

- Analyser les effets des primes sur l'attraction et la rétention des psychologues dans le réseau de la santé et des services sociaux et des commissions scolaires sur la base d'analyses quantitatives et qualitatives ainsi que sur la base de différents indicateurs;
- Comparer la rémunération globale des psychologues des secteurs de la santé et des services sociaux, des commissions scolaires à la rémunération globale des psychologues du secteur privé québécois en prenant en considération les heures travaillées;
- Évaluer la pertinence de maintenir les primes au-delà de leur date d'échéance (30 mars 2020), de l'abolir ou de les modifier.

3. COMITÉ DE TRAVAIL RELATIF AUX SECRÉTAIRES JURIDIQUES DU SECTEUR DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Résumé du mandat du comité

- Analyser les effets de la prime sur l'attraction et la rétention des secrétaires juridiques dans le réseau de la santé et des services sociaux sur la base d'analyses quantitatives et qualitatives ainsi que sur la base de l'analyse de différents indicateurs;
- Comparer la rémunération globale des secrétaires juridiques du secteur de la santé et des services sociaux à celle offerte aux secrétaires juridiques œuvrant dans le secteur public et parapublic en prenant en compte les caractéristiques de l'emploi;
- Évaluer la pertinence de maintenir le déplafonnement au-delà de l'échelon 6 de l'échelle de salaire du rangement de son emploi, de l'abolir ou de le modifier.

4. COMITÉ DE TRAVAIL RELATIF À LA PRIME VERSÉE À CERTAINS TITRES D'EMPLOI D'OUVRIÈRES ET D'OUVRIERS SPÉCIALISÉS

Résumé du mandat du comité

- Analyser les effets de la prime sur l'attraction et la rétention des titres d'emploi visés sur la base d'analyses quantitatives et qualitatives ainsi que sur la base de l'analyse de différents indicateurs;
- Évaluer la pertinence de maintenir la prime de 10 % au-delà de sa date d'échéance (30 mars 2020), de l'abolir, de la modifier ou de l'élargir à certains titres d'emploi visés par l'entente du 9 juillet 2010.

Titres d'emplois visés par la prime de 10 %

- Électricien
- Machiniste, mécanicien ajusteur/Specialiste en mécanique d'ajustage/Machiniste
- Maître électricien/Électricien classe principale/Chef électricien
- Mécanicien de machines fixes
- Menuisier/Menuisier d'atelier/Charpentier-menuisier
- Peintre
- Plombier/Mécanicien de tuyauterie/tuyauteur/Mécanicien en plomberie- chauffage
- Ouvrier d'entretien

Titres d'emploi visés par la lettre d'entente du 9 juillet 2010

- Briqueteur-maçon Calorifugeur
- Conducteur de véhicules lourds/Conducteur de véhicules et d'équipements mobiles cl. II
- Conducteur de véhicules et d'équipements mobiles cl. I Débosseleur – peintre
- Ébéniste/Menuisier-ébéniste
- Électricien
- Ferblantier
- Machiniste, mécanicien ajusteur/spécialiste en mécanique d'ajustage/machiniste
- Maître électricien/Électricien classe principale/Chef électricien Maître mécanicien de machines frigorifiques
- Maître plombier/Maître mécanicien en tuyauterie
- Mécanicien cl. I
- Mécanicien de garage/Mécanicien cl. II
- Mécanicien de machines fixes
- Mécanicien de machines frigorifiques/Frigoriste/Mécanicien en réfrigération
- Mécanicien d'entretien millwright
- Menuisier/menuisier d'atelier/Charpentier-menuisier
- Ouvrier d'entretien général/Ouvrier certifié d'entretien sous certaines conditions
- Peintre
- Plâtrier
- Plombier/Mécanicien de tuyauterie/Tuyauteur/Mécanicien en plomberie- chauffage
- Préposé à l'aéroport Serrurier Soudeur/Forgeron-soudeur Vitrier-monteur-mécanicien

5. COMITÉ DE TRAVAIL RELATIF AUX ENSEIGNANTES ET AUX ENSEIGNANTS EN AÉRONAUTIQUE DE L'ÉCOLE NATIONALE D'AÉROTECHNIQUE (ÉNA) ET AUX TECHNICIENNES ET TECHNICIENS BREVETÉ-ES DE L'ENTRETIEN AÉRONAUTIQUE DU CENTRE QUÉBÉCOIS DE FORMATION AÉRONAUTIQUE (CQFA)

Résumé du mandat du comité

- Établir les conditions actuelles d'octroi de la majoration salariale des enseignantes et enseignants et des techniciennes et techniciens brevetés visés;
- Évaluer la pertinence de maintenir la majoration salariale, de l'abolir ou de la modifier.

6. COMITÉ DE TRAVAIL PORTANT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RELATIVITÉS SALARIALES AU 2 AVRIL 2019

Résumé du mandat du comité

- Voir aux problématiques pouvant être rencontrées lors de la mise en œuvre des relativités salariales au 2 avril 2019 et de convenir, s'il y a lieu, des solutions à y apporter;
- Discuter dans le but de convenir de l'évaluation des 5 titres d'emploi sans prédominance (c.-à-d. mixte) suivants :
 - Conseiller pédagogique;
 - Conseiller aux établissements;
 - Spécialiste en procédés administratifs;
 - Organisateur communautaire [RÉGLÉ];
 - Avocat.

7. COMITÉ DE TRAVAIL SUR LE RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS (RREGOP)

– voir également la proposition no 3.1 –

Résumé du mandat du comité

- Examiner les dispositions et le financement du RREGOP en tenant compte de certains enjeux, notamment :
 - sa maturité grandissante;
 - l'augmentation de l'espérance de vie;
 - l'évolution des marchés financiers.

8. COMITÉ DE TRAVAIL SUR LA PROBLÉMATIQUE LIÉE AUX SORTIES

– voir également la proposition no 6.2 –

Résumé du mandat du comité

- Documenter la situation du caractère imposable du bénéfice du paiement ou du remboursement des frais de sorties par l'employeur;
- Envisager des avenues de solutions.

9. COMITÉ DE TRAVAIL SUR L'AJUSTEMENT DE L'INDEMNITÉ COMPLÉMENTAIRE VERSÉE LORS DU CONGÉ DE MATERNITÉ

Résumé du mandat du comité

- Constaté s'il y a eu ou non des variations dans la valeur des exonérations de cotisations à différents régimes pendant le congé de maternité indemnisé;
- En fonction des variations dans la valeur des exonérations de cotisations, le cas échéant, faire des recommandations aux parties négociantes quant à l'indemnité complémentaire versée lors du congé de maternité.

ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX

Les organismes gouvernementaux qui participent à la négociation du secteur public mènent également des travaux dont il nous faut tenir compte et qui pourraient donner lieu à des revendications.

Voici la liste des organismes gouvernementaux qui participent à la négociation :

- **Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ) : FP**
- **Régie des installations olympiques (RIO) : FEESP et FP**
- **Regroupement de l'aide juridique : FEESP**
- **Regroupement des traversiers : FEESP**